

CABINET PM EXPERTISE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 290 000 euros
Siège social : 716 route de Lille
62660 BEUVRY
908 666 472 R.C.S ARRAS**

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCISION DE LA GÉRANCE DU 28 JUILLET 2024

L'an 2024,

Le 28 Juillet,

Au siège social,

Le soussigné Philippe MEURIOT, gérant de la Société CABINET PM EXPERTISE, société à responsabilité limitée au capital de 290 000 euros, divisé en 290 parts sociales,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout endroit du territoire français par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'Associé Unique ou d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,

et exposé que la société emménage dans de nouveaux locaux,

Décide :

- de transférer le siège social du 1039 rue Christophe Colomb à BRUAY LA BUISSIÈRE (62700) au 716 route de Lille à BEUVRY (62660) à compter du 28 juillet 2024, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision de l'Associé Unique,

- et de modifier, sous la même réserve, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé au 716 route de Lille à BEUVRY (62660)."

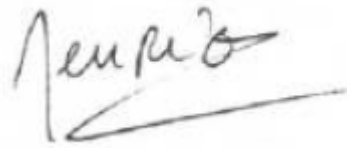
Le reste de l'article demeure inchangé.

PN

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Philippe MEURIOT
Gérant

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Meuriot', with a long horizontal stroke extending to the right.